

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

---

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par  
M. Fayssat

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de l'année 2026 et des années »,

les mots :

« des années 2026 et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.